

**HUILE ESSENTIELLE  
PALMAROSA**Date de création :  
Mars 2018Révision :  
Avril 2018**1 Identification de la substance et de la société****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	Huile essentielle de Palmarosa
Nom botanique	<i>Cymbopogon martini</i> (Roxb.) W.Watson
Nom INCI	CYBPOGON MARTINI OIL
N° CAS TSCA	8014-19-5
N° CAS EINECS	84649-81-0
N° EINECS	283-461-2
N° FEMA	2831
N° FDA	182.20
N° CoE	40n

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillée**

Substance parfumante et / ou aromatisante.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**



<b>Société :</b> DISTRINAT 23 Avenue Paul Langevin 17183 PERIGNY TEL : 05.46.52.00.77 FAX : 05.46.52.03.36 aquintard@leanature.com	<b>Responsable de la mise sur le marché :</b> Madame Anne QUINTARD aquintard@leanature.com
	<b>Responsable de la fiche de données de sécurité :</b> aquintard@leanature.com

**1.4 Urgences**Pendant les heures normales d'ouverture au 05.46.52.00.77  
Numéro d'appel d'urgence : n°ORFILA + 33(0)1 45 42 59 59**2 Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classe de risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**

Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
Skin Irrit.2 (SCI 2)	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Dam. 2 ( EDI 1 )	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Sens. 1 (SS 1)	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Aquatic Chronic 3 ( EH C3 )	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## 2.2 Éléments d'étiquetage

<u>Pictogramme(s) de danger</u>		
<u>Code de pictogrammes de danger</u>	SGH07	SGH05

### Mention(s) de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mention d'avertissement :

**DANGER**

### Conseil de prudence :

P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles être peuvent facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur

## 2.3 Autres dangers

<b>Composants CMR*</b> n'entraînant pas de classification	<b>Aucun</b> – se référer également à la section 11.
<b>Allergènes</b> (suivant Directive Cosmétique 2003/15/CE)	<b>Géraniol</b> (72,00 à 84,00%), <b>Linalol</b> (<= 5,50%), <b>Citral (Géranial + Néral)</b> (<= 2,00%), <b>Farnésol</b> (<= 2,00%), <b>D-Limonène</b> (<= 1,00%)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

### 3 Informations sur les composants

#### 3.1 Composition générale

SNC, Substance Naturelle Complexe (100 % pure et naturelle).

#### 3.2 Informations sur les produits qui composent la substance et qui sont dangereux

##### 3.2.1 Classification selon le Règlement (CE) n° 1 272/2008

CAS	EINECS	Substance		%
106-24-1	203-377-1	<b>Géranol</b>	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317	≤ 84,00 %
105-87-3	203-341-5	<b>Géranyl acétate</b>	Aquatic Chronic 2, H411	≤ 16,00 %
13877-91-3	237-641-2	<b>Trans bêta ocimène</b>	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	≤ 5,00 %
87-44-5	201-746-1	<b>Beta caryophyllène</b>	Asp. Tox. 1, H304	≤ 4,00 %
78-70-6	201-134-4	<b>Linalol</b>	Skin Irrit. 2, H315	≤ 5,50 %
110-93-0	203-816-7	<b>6-Méthyl-5-hepten-2-one (MHO)</b>	Flam. Liq. 3, H226	≤ 3,00 %
5392-40-5	226-394-6	<b>Citral (Géranial + Néral)</b>	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≤ 2,00 %
5989-27-5	227-813-5	<b>D-Limonène</b>	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, H410	≤ 1,00 %

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>  <b>HUILE ESSENTIELLE</b> <b>PALMAROSA</b>	Nombre de pages : 12
	Date de création : Mars 2018
	Révision : Avril 2018

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec la peau** : Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en ouvrant les grandes paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter votre ophtalmologiste avec le produit.

Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre.

Pour les lentilles souples : jeter les lentilles quel que soit le renouvellement.

Pour les lentilles rigides, elles pourront être réutilisées après un nettoyage professionnel chez votre opticien.

Dans tous les cas, ne pas remettre de lentille après l'accident sans avis de votre ophtalmologiste.

**Ingestion accidentelle** : Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation d'air.

**Inhalation excessive** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation d'air.

**Commentaire général** : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Fermer si possible la source de combustible et laisser la combustion s'arrêter d'elle-même.

**Agent extincteurs conseillés** : Utiliser des extincteurs à gaz carbonique ou à poudre (Classes ABC), extincteurs à mousse.

**Agent extincteurs déconseillés** : Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque spécifique : Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire.

Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu. Les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent ). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## **6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec des sources de chaleur, pour empêcher la vaporisation et l'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Se débarrasser des torchons, éponges, etc... ayant servi à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur.

### **6.4 Références à d'autres section**

Protection individuelle, se référer à la section 8. Elimination des déchets, se référer à la section 13.

## **7 Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Recommandation :**

Eviter le contact, ne pas inhaler les vapeurs chaudes, ne pas ingérer en l'état, travailler sous hotte ou bras d'aspiration. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit. Ne pas les réutiliser.

Eviter le rejet dans l'environnement. Travailler en zone de rétention. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### **Mesures d'hygiène :**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones de travail où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains après usage du produit et de retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles de repas, repos ou toilettes.

### **7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilité**

Stocker à l'abri de la chaleur, de la lumière, dans des récipients fermés, secs et sous azote si possible et si nécessaire éviter les écarts de température trop importants. Adapter la quantité du contenu au volume du contenant.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se conformer à la réglementation et à la fiche technique du produit. Pas de recommandations particulières. Appliquer les règles de manipulation ci-dessus.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## **8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS\*, ND2098, Directive 91/322/CE et 2000/39/CE)**

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit.

#### **8.1.2 Valeurs biologiques limites (base de données de produits chimiques GESTIS : [www.dguv.de](http://www.dguv.de))**

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit.

#### **8.1.3 Procédures de suivi recommandées**

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de se reporter à la norme européenne EN 689 contenant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### **8.1.4 DNEL\*(section 1.4 annexe I)/PNEC\*(section 3.3 annexe I)**

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est exigé selon la réglementation. Les DNEL\* et PNEC\* ne sont donc pas requises pour ce produit.

#### **8.1.5 Méthodes d'évaluation par bande de contrôle (Control Banding selon l'ICCT)**

Non défini.

Se référer si nécessaire au site internet : [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

#### **8.2.1. Protection individuelle**

Protection respiratoire : Généralement pas nécessaire dans des locaux bien aérés (sauf mention spéciale).

Protection des mains : Le port des gants (caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle) est recommandé. Bien se laver les mains après manipulation.

Protection des yeux : le port de lunettes de sécurité est recommandé. Présence de bain d'œil.

Protection de la peau : éviter le contact avec la peau, le port de vêtements spéciaux est recommandé. Présence de douche de sécurité.

Ventilation : assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

Dangers thermique : L'exposition à un flux thermique lié à un incendie ou à une explosion peut provoquer des brûlures à des degrés variables, en fonction de la distance à laquelle on se trouve. Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **8.3 8.2.2. Contrôles techniques appropriés**

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des normes d'exposition professionnelle. Utiliser la ventilation locale par aspiration. Utiliser la manutention mécanique pour réduire le contact des personnes avec les produits.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physique et chimique des huiles essentielles

Propriétés physique et chimique	Valeur
Aspect	Liquide
Couleur	Jaune pâle
Odeur	Grasse, rosée
pH	-
Point de fusion	Non applicable
Point / intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	+ 100°C
Taux d'évaporation (butyl acétate=1)	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Limite explosivité	Non disponible
Pression de vapeur à 25°C	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative à 20°C	0,880 à 0,894
Solubilité	Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Limite inférieur : Non disponible. Limite supérieur : Non disponible. Dangers d'explosion : Pas de risques à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX.
Propriétés comburantes	Ne contient aucune substance connue comme susceptible de s'enflammer spontanément

### 9.2 Autres informations

	Valeur
Indice de réfraction à 20°C	1,470 à 1,478
Pouvoir rotatoire à 20°C	-1 ° à +3°
Principaux composants	<b>Géranol</b> (72.00 à 84.00%), <b>Géranyl acétate</b> (7.00 à 16.00%), <b>linalol</b> (1.00 à 5.50%)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et à la chaleur, il peut se produire une oxydation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de modifications significatives de la composition dans le temps en respectant les conditions de stockage décrites au point 7.2.

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Eloigner des sources d'ignition.

### 10.5 Matières à éviter

P.V.C

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

## 11 Informations toxicologiques

Dangers évalués selon les méthodes décrites dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses annexes pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par les monographies RIFM\*, INRS\* et IFRA\*.

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

Type d'effet toxicologique	
Effet néfaste par ingestion	DL 50 orale rat : $\geq 5000$ mg/kg
Effet néfaste par contact cutané	DL 50 peau lapin : $\geq 5000$ mg/kg
Effet néfaste par inhalation	CL 50 : Non déterminé
Corrosion/Irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires grave
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet important ou danger critique connu
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Pas de données
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Pas de données
Danger par aspiration	Aucun effet important ou danger critique connu
Informations sur les voies d'exposition probables	Pas de données
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de données
Effets différés et immédiats, et effets chroniques de courte et de longue durée	Pas de données
Effets interactifs	Pas de données
Effets interactifs	Pas de données spécifiques
CMR	<b>Aucun</b>

Autres informations : Cette substance et/ou certains de ses composants sont concernés par le Code of Practice de l'IFRA\* en vigueur, consultable sur le site internet : [www.ifraorg.org](http://www.ifraorg.org)



	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## **12 Informations écologiques**

**Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

### **12.1 Toxicité**

Poissons : LC50 96h : ND

Daphnies : EC50 48h : Non Disponible

Algues : IC50 72h : ND

### **12.2 Persistances et biodégradabilité**

Pas de données disponibles

### **12.3 Potentiel de bio-accumulation**

Pas de données disponibles

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

D'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit

### **12.6 Autres effets néfastes**

Catégorie de pollution des eaux (WGK\*) selon l'annexe 2 de la Directive allemande sur les matières dangereuses (n° caract. : 814; 17.05.1999 Matières organiques) : 1

## **13 Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitements des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

### **13.2 Informations complémentaires**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## **14 Informations relatives au transport**

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses.

### **14.1 ADR**

<b>TRANSPORT PAR TERRE ADR/RID</b>	
<b>Numéro UN</b>	NON REGLEMENTE
<b>Classe ADR/RID</b>	NON REGLEMENTE
<b>Nom d'expédition</b>	NON REGLEMENTE
<b>Groupe d'emballage</b>	NON REGLEMENTE
<b>Code Tunnel</b>	NON REGLEMENTE

### **14.2 IMDG**

<b>TRANSPORT MARITIME IMDG</b>	
<b>Numéro UN</b>	NON REGLEMENTE
<b>Classe IMDG</b>	NON REGLEMENTE
<b>Nom d'expédition</b>	NON REGLEMENTE
<b>Groupe d'emballage</b>	NON REGLEMENTE
<b>Polluant marin</b>	<b>Non</b>

### **14.3 IATA**

<b>TRANSPORT AERIEN ICAO-TI et IATA-DGR</b>	
<b>Numéro UN</b>	NON REGLEMENTE
<b>Classe ICAO/IATA</b>	NON REGLEMENTE
<b>Nom d'expédition</b>	NON REGLEMENTE
<b>Groupe d'emballage</b>	NON REGLEMENTE

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

#### **14.4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison

Mesures d'urgences en cas d'accident : Pas de flammes. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.  
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Règles à respecter pour le chargement des colis pour le transport routier :

Se référer au tableau 7.5.2 de l'ADR\* sur les interdictions de chargement en commun.

Précautions à prendre relatives aux denrées alimentaires, autres objets de consommation et aliments pour animaux.

Lors du chargement des colis, il est interdit de fumer au voisinage des véhicules.

Vérifier que les colis soient correctement calés dans le véhicule .

Vérifier que le conducteur possède les consignes de sécurité et les équipements obligatoires si les seuils établis par l'ADR\* sont dépassés.

#### **14.5 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné

#### **14.6 Informations complémentaires**

**Code tarif douanier : 3301 29 41 00**

Remarque : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre conseiller à la sécurité.

### **15 Informations réglementaires**

#### **15.1 Réglementation / Législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Dispositions particulières**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France.

Tableau de maladies professionnelles prévues à l'article R, 461-3 du Code du Travail : Tableau n° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

##### **Notes**

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

D'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Nombre de pages : 12
	<b>HUILE ESSENTIELLE PALMAROSA</b>	Date de création : Mars 2018
		Révision : Avril 2018

## 16 Autres informations

### Dernières modifications

Le contenu de la FDS est régi par l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).  
VERSION ENTIEREMENT REVUE selon le Règlement (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010.

### Signification des abréviations et acronymes

- ADR/RID: Agreement on Dangerous Goods by Road / Regulations concerning the Intl Transport of Dangerous Goods by Rail
- ATEX : Atmosphères Explosives
- CLP : Classification Labelling Packaging
- CMR : Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction
- DNEL: Derived No Effect Level
- DSD : Directive relative aux Substances Dangereuses
- IATA-DGR: International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations
- ICCT: Ilo Chemical Control Toolkit
- ICAO-TI : International Civil Aviation Organization - Technical Instructions
- IFRA : International Fragrance Association
- IMDG: International Maritime Dangerous Goods
- INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité
- IOFI : International Organization of the Flavor Industry
- PBT: Persistent Bioaccumulating Toxicants
- PNEC: Predicted No Effect Concentration
- RIFM: Research Institute for Fragrance Materials
- STOT: Specific Target Organ Toxicity
- vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative substance
- WGK: Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Water Management Act)

### Références bibliographiques

Cette Fiche de Données Sécurité a été réalisée par le service qualité de la société en conformité avec :  
- Les Règlements (CE) n° 453/2010 du 20 Mai 2010 et n° 1272/2008 du 16 Décembre 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006  
- Le IFRA\*/IOFI\* Labelling Manual du 23 Septembre 2010  
- Les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE  
- Le Guidance on the compilation of safety data sheets ( ECHA - Draft October 2010 )

### Méthodes utilisées pour l'évaluation des données (Article 9 du Règlement (CE) n° 1272/2008)

Classification établie selon le IFRA\*/IOFI\* Labelling Manual en vigueur et la somme des composants classés selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### Conseils relatifs à toute formation appropriée

Lire la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit.

Contact : Anne QUINTARD

Fiche actualisée le 04/04/2018

*Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont fournis gracieusement, sont donnés à titre indicatifs et de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions et les obligations qui lui incombent dans la détention et l'utilisation de ce produit.*

*Les prescriptions réglementaires mentionnées ont juste pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux et n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.*

Date d'impression : 04.04.18

FIN DU DOCUMENT